

directement des producteurs tombe généralement sous la gouverne d'un de ces organismes et son coût est établi en fonction du prix, révisé périodiquement par la Commission canadienne du blé, qui a cours au pays.

Un certain nombre de meuneries des membres de la CNMA produisent aussi de la farine de céréales autres que le blé, comme le seigle et l'avoine. Le blé accapare toutefois environ 85 p. 100 de la capacité de moulage totale des membres de la CNMA.

II PERTINENCE DES TARIFS DE L'EST POUR LA CNMA

La décision du gouvernement fédéral d'éliminer les subventions à l'égard des frais de transport vers l'Est et les subventions attenantes de manutention pour les céréales en transit vers des ports d'exportation a de graves conséquences pour l'industrie canadienne du moulage de la farine. L'impact conjugué de ces programmes enlève aux meuneries canadiennes, sur le plan de la concurrence, tout désavantage dû à leur emplacement géographique. Il s'ensuit que toutes les meuneries canadiennes peuvent concurrencer pour les marchés d'exportation et les achats d'aide alimentaire que font l'ACDI et les organisations non gouvernementales.

Nous avons signalé et expliqué l'importance stratégique des tarifs de l'Est aux ministères et organismes fédéraux à plusieurs occasions ces dernières années. La CNMA a présenté des mémoires au sujet de ces tarifs, notamment au groupe d'étude Nielsen puis, en avril 1985, un autre mémoire dans lequel elle reconnaissait les lacunes relevées dans le programme.

Vu le désir du gouvernement fédéral de plafonner ou d'éliminer les tarifs de l'Est, la CNMA recommandait dans son mémoire de 1985 que ces tarifs soient remplacés par un «Programme d'expansion du commerce» qui ferait l'objet de révisions périodiques pour mesurer les avantages nets qu'en retire l'économie. Le gouvernement fédéral n'a malheureusement pas donné suite à cette recommandation, malgré l'énorme désavantage que le programme d'expansion des exportations des États-Unis et les programmes de subventions à l'exportation de la Communauté économique européenne, encore en place à l'heure actuelle, représentent, sur le plan de la concurrence, pour l'industrie canadienne des meuneries.

L'élimination des tarifs de l'Est dans le budget d'avril 1989 a causé une surprise désagréable à la CNMA et ses membres au moment où ce secteur industriel faisait de gros investissements pour s'adapter le plus vite possible à l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. La CNMA a protesté avec vigueur contre ce geste unilatéral par lequel le gouvernement éliminait le seul programme canadien majeur qui compensait les avantages offerts par les subventions des É.-U. et de la CEE, alors que l'Accord de libre-échange ne fait rien pour éliminer les subventions américaines à l'exportation.

Incidence sur le rendement

Le degré d'utilisation de la capacité de production est l'un des principaux facteurs qui permettent de mesurer le rendement d'une meunerie. A mesure que le degré d'utilisation augmente, la part des frais fixes d'exploitation par unité de production (tonne de farine) diminue. Au Canada, une étude comparative des meuneries réalisée en 1986 par Industrie, Sciences et Technologie Canada (alors le MEER) a révélé que, en se fondant sur une semaine de travail de 5 jours, la capacité de production de cette industrie était utilisée à 95 p. 100.

A titre de comparaison, une étude des meuneries américaines parrainée par la CNMA a révélé, en 1987, que la capacité de production était utilisée à près de **95 p. 100 en se fondant sur une semaine de travail de 6 jours**. Ce degré